

Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 12 décembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 06 décembre 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Monique LE GOFF étant secrétaire de séance.

Délibération n°2023/147
En date du 12 décembre 2023
Portant sur :

Renouvellement de l'adhésion au dispositif d'achat groupé
de gaz naturel avec l'UGAP

Membres	29
Présents	16
Représentés	11
Votants	27
Exprimés	27
Pour	27
contre	0

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur Guy MARISSAL, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE.

Représentés : Madame Florence LE BEC par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Catherine FEVRIER par Madame Béatrice BOTHIER, Madame Christiane GADAUD par Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Madame Monique LE GOFF, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ par Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Stéphanie MERCIER par Monsieur Patrice POT, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Madame Aurélie CLAVEAU, Madame Amanda SABOURDY par Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Céline BENOS par Madame Martine POTTIER, Monsieur Gilles THEILLAUMAS par Madame Christelle THORÉ, Monsieur Michaël RUIZ-OLID par Monsieur Cyrille PARRE.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a autorisé par délibérations successives depuis 2017, la signature de conventions d'adhésion de la Commune d'Aixe-sur-Vienne au dispositif d'achat groupé de gaz mis en œuvre par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP). Ce dispositif a permis à la Commune de bénéficier de tarifs optimisés pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel nécessaire au fonctionnement de ses équipements.

Les marchés subséquents attribués à l'UGAP arrivant à échéance au 30 juin 2025, il est proposé de renouveler l'adhésion de la commune à ce dispositif par la signature d'une nouvelle convention.

La consultation qui sera mise en œuvre par l'UGAP, conformément aux règles applicables en matière de commande publique doit conduire à l'attribution de plusieurs marchés subséquents passés sur le fondement d'accords-cadres multi attributaires.

Il est précisé que ces marchés permettront de répondre à l'ensemble des besoins en gaz de la commune pour la période allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2028.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
Vu le projet de convention tel que joint en annexe

Le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de l'adhésion de la Commune d'Aixe-sur-Vienne au dispositif d'achat groupé de gaz, proposé par l'UGAP
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec l'UGAP, pour une nouvelle période allant du 1^{er} juillet 2025 au 31 décembre 2028.

A AIXE SUR VIENNE, le 12 décembre 2023

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 14 décembre 2023 Publié le : 14 décembre 2023
--